



PARCOURS JE CREE MA MICRO-ENTREPRISE

42
FORMATIONS VIDEO
de 8 minutes en moyenne

+
DES APPORTS
THEORIQUES

en format PDF

+
DES TESTS
DE VALIDATION

pour valider vos acquis



Environ 15 heures
pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les avantages et les inconvénients un métier d'entrepreneur
- Etudier les solutions pratiques qui permettent de tester sa volonté d'entreprendre sans prendre trop de risques : auto-entrepreneur, portage salarial, VDI et agent commercial

PUBLIC VISE

- Toutes les personnes qui se posent des questions sur leur avenir professionnel et hésitent entre salariat et entrepreneuriat

EXPERTS FORMATEURS

- Consultants en entrepreneuriat, portage salarial, en création et reprise d'entreprise
- Coachs emploi
- Experts en portage salarial et en statut d'agent commercial en freelance
- Conseils en transmission et en stratégie commerciale
- Assistante juridique
- Banquier
- Avocats
- Experts-comptables
- Spécialiste de l'entrepreneuriat étudiant
- Consultants en économie solidaire et sociale et en culture et média

LES 42 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je décide de me reconvertir
- 2/ Je comprends le fonctionnement du portage salarial
- 3/ Je teste mon projet entrepreneurial avec le portage salarial
- 4/ Je choisis entre portage salarial et auto-entrepreneuriat
- 5/ Je m'inscris comme auto-entrepreneur
- 6/ A quelles aides financières puis-je prétendre en tant que futur auto-entrepreneur ?
- 7/ Je comprends les avantages et inconvénients du régime d'auto-entrepreneur
- 8/ Je m'initie au cumul des activités pour un auto-entrepreneur
- 9/ Puis-je être salarié et auto-entrepreneur ?
- 10/ Puis-je être fonctionnaire et micro-entrepreneur ?
- 11/ Ai-je droit à un extrait K-Bis comme auto-entrepreneur ?
- 12/ Je crée mon compte en banque d'auto-entrepreneur
- 13/ Je domicilie mon activité d'auto-entrepreneur
- 14/ J'encaisse et déclare mon chiffre d'affaires comme auto-entrepreneur (micro-entrepreneur)
- 15/ Je gère ma comptabilité en micro-entreprise
- 16/ Je connais les précautions contractuelles à prendre par l'auto-entrepreneur
- 17/ Je souscris à un organisme de médiation
- 18/ Je souscris à une responsabilité civile professionnelle
- 19/ Je comprends les règles fiscales en micro-entreprise (le calcul forfaitaire)
- 20/ Je comprends les règles fiscales en micro-entreprise (je choisis la solution la plus avantageuse selon ma situation)
- 21/ Je comprends les règles fiscales en micro-entreprise
- 22/ J'étudie la couverture sociale du micro-entrepreneur
- 23/ J'étudie la couverture sociale du micro-entrepreneur (retraite)
- 24/ Je paie mes impôts et mes charges
- 25/ Auto-entrepreneur, quelles charges puis-je déduire ?
- 26/ Je cherche des clients en tant qu'auto-entrepreneur
- 27/ Je respecte mes obligations en terme de facturation
- 28/ Je sécurise ma micro-entreprise avec mes conditions générales de vente et mes contrats
- 29/ Je m'inscris sur des plateformes de vente ou de mise en relation
- 30/ J'arrête ma micro-entreprise ou opte pour un régime réel
- 31/ J'étudie le statut d'agent commercial
- 32/ Je deviens agent commercial
- 33/ Je travaille comme VDI (Vendeur à Domicile Indépendant)
- 34/ Je crée mon emploi en tant qu'artiste
- 35/ Je me lance dans le service à la personne
- 36/ Je deviens étudiant entrepreneur
- 37/ Je découvre l'économie sociale et solidaire
- 38/ J'intègre les spécificités de la gouvernance de l'ESS
- 39/ Je comprends les différentes structures juridiques de l'ESS
- 40/ Je bâtis le business plan de mon entreprise de l'ESS
- 41/ Je choisis de devenir entrepreneur social
- 42/ Je deviens salarié associé d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE)

Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte de l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>